

Devenir Praticien Hospitalier

Au-delà de l'internat et même de l'assistantat, certains d'entre vous se destinent à des carrières dans le milieu hospitalier public. Une ultime porte reste à franchir : le Concours National de Praticien Hospitalier (CNPH).

Quelle que soit votre filière d'internat, la majorité d'entre vous se destinent à des carrières hospitalières ou hospitalo-universitaires. De la polyvalence à la spécialisation, l'internat et l'assistantat doivent être la chance de bâtir un cursus solide et complet argumenté de travaux, de titres, et de services rendus. Afin d'y voir plus clair sur ce « concours » qui en fait n'en est pas un, voici un résumé des caractéristiques du produit qui vous intéresse tous !

Les modalités du concours

Le Centre National de Gestion (CNG) coordonne au niveau national ce concours. Petit détail qui devrait rappeler d'épiques souvenirs à plus d'un d'entre vous : les épreuves se déroulent... à Rungis !

Réformé en 2006, le CNPH se décline depuis sous 2 types différents :

- Le concours de type I, accessible aux anciens internes et à toutes les personnes ayant validé le 3e cycle des études de pharmacie, ayant exercé pendant deux ans durant les cinq dernières années des fonctions de pharmacien dans une administration, un établissement public ou un organisme à but non lucratif (le plus souvent comme assistant ou attaché). Il comporte une évaluation des titres et travaux (100 pts), une évaluation des services rendus (100 pts), et une épreuve orale d'entretien avec le jury (100 pts).

- Le concours de type II, accessible à toutes les autres personnes ne pouvant prétendre au type I (et notamment les pharmaciens diplômés n'ayant pas passé l'internat). Il comporte en plus des 3 épreuves du type I, une épreuve orale de connaissances professionnelles (200 pts).

L'épreuve orale d'entretien avec le jury, d'une durée de 30 minutes maximum, doit permettre au jury d'apprécier la motivation du candidat pour devenir praticien en milieu hospitalier public, d'évaluer sa connaissance de cet environnement, son projet professionnel, son aptitude à travailler en équipe.

L'épreuve orale de connaissances professionnelles, dont sont dispensés les anciens internes, dure également 30 minutes maximum et consiste en une mise en situation pratique en rapport direct avec l'exercice de la spécialité (tirage au sort d'un



sujet, préparation pendant 10 minutes, et présentation de sa réponse).

Les modalités administratives sont fixées annuellement par arrêté du Ministère de la Santé. A titre d'exemple, le dernier en date du 4 mai 2010 fixe la période d'inscription auprès des toutes nouvelles Agences Régionales de Santé (ARS) du 1er au 30 juin 2010. Histoire de compliquer quelque peu, les auditions de la session 2010 se dérouleront le 1er trimestre 2011 !

Les candidats ne peuvent se présenter que dans une seule ARS, pour un seul type de concours, et dans une seule spécialité donnée. Les épreuves consistent en des auditions (pas d'épreuve écrite) à l'issue desquelles les candidats reçus seront inscrits sur une liste d'aptitude valide pendant 4 ans, précieux sésame pour prétendre à un poste dans ce laps de temps !

Pour s'inscrire au CNPH, le candidat doit remplir trois conditions : être titulaire du diplôme d'état de docteur en pharmacie, être inscrit à l'Ordre national des Pharmaciens, être de nationalité française ou ressortissant d'un état de l'Union Européenne.

L'évaluation du candidat est à l'entière et libre appréciation du jury constitué de praticiens hospitaliers et hospitalo-universitaires (à terme 50/50), renouvelé pour chaque session, et qui est souverain sur son barème de notation ainsi que sur la note minimale en-dessous de laquelle les candidats ne sont pas admissibles (minimum la moyenne). Néanmoins, il est fait état d'une grande homogénéité d'une année sur l'autre quant à ces aspects. Les membres du jury sont désignés par tirage au sort et nommés sur arrêté du Ministère de la Santé. Ils ne peuvent siéger deux années consécutives ni être membres de la Commission Nationale Statutaire.

PERSPECTIVES

Se préparer au concours

Lors de l'inscription, un dossier dit "technique" justifiant le parcours du candidat est déposé en même temps (en 4 exemplaires) que la fiche d'inscription. Parce que les activités d'un interne/assistant sont très rapidement nombreuses et diversifiées, mieux vaut s'y prendre tôt pour rassembler tout ce qui peut être utile (publications, justificatifs de services rendus) voire, idéalement, constituer un dossier dès le début de son internat pour être sûr de ne passer à côté de rien !

Si ce CNPH relève quelque peu d'une "course aux points", il faut aussi savoir que tout ne compte pas, et que mieux vaut mettre en valeur le plus important même s'il est rare (publications internationales) plutôt qu'une multitude d'attestations de présence à des congrès ! Il existe des plafonnements de points, aussi bien pour les publications que pour les diplômes, à la libre appréciation du jury pour chaque session.

Au grand dam de la profession, ni le DES de Pharmacie ni celui d'Innovation Pharmaceutique et Recherche, n'est qualifiant. Espéré avec la réforme des Sciences Pharmaceutiques mise en application en novembre 2009, il faut aujourd'hui être lucide sur le fait que seuls les diplômes complémentaires (DU/DIU, DESC) pourront assurer une qualification certaine et complémentaire. De nouveau débattu au dernier Congrès Hopipharm de Vittel, du DES qualifiant les internes n'ont actuellement pour seule consolation que leur parcours qui est pondéré bien plus favorablement qu'un parcours sans internat type officinal. La FNSIP demeure cependant sur sa position et continue à demander la reconnaissance qualifiante du parcours long et honorable qu'est celui de l'internat en pharmacie.

D'un point de vue titres et travaux, il faut donc à tout prix profiter de l'internat (seulement 4 ans !) pour compléter sa formation avec des diplômes qualifiants et/ou complémentaires, qui viendront en bonifications dans le barème (M2, thèse de sciences, HDR,...). Le grade est également comptabilisé (assistant généraliste, assistant spécialiste, attaché, selon le nombre de vacations horaires, etc...). Pour ses travaux, il faut mettre en valeur et favoriser les publications internationales avec comité de lecture. Mais au niveau national, les dossiers du CNHIM et le Journal de Pharmacie Clinique sont également de très bonnes références dans une publithèque ! Attention de bien maîtriser tous les éléments que vous présentez : il faut pouvoir répondre aux questions sur tous vos travaux, y compris ceux pour lesquels vous ne figurez pas parmi les premiers auteurs ! Les communications orales et affichées, ainsi que les éventuels brevets, doivent naturellement être classés et présentés.

Les services rendus vont retracer la motivation et l'épanouissement de l'interne/assistant au fil de son cursus dans l'environnement hospitalier. Ceci va de l'historique des choix d'internat et d'assistantat, jusqu'aux activités extrahospitalières (participation aux CLUD, CLIN, COMEDIMS, CISIH,...) en passant par les activités de formation (cours aux infirmiers, aux préparateurs, aux sages-femmes, statut ATER,...), voire associatives

(membres actifs du conseil d'administration d'une association) ou humanitaires (aussi bien pendant un stage qu'en disponibilité). Réciproquement, mieux vaut justifier d'emblée une inactivité professionnelle (durant 6 mois par exemple) plutôt que risquer de la passer sous silence.

Il est important d'assurer une cohérence à l'ensemble du dossier, de soigner la présentation de chaque item. Un bon dossier est aussi un dossier qui est agréable à parcourir. En résumé : passer autant de temps sur le fond que sur la forme ! Il est capital, enfin, de vérifier la bonne concordance entre ce que vous annoncez avoir fait et ce qui peut être prouvé par justificatifs : tout sera passé au peigne fin et vous n'aurez pas droit à l'erreur !



Enfin, s'agissant d'une épreuve orale, il est vivement conseillé, voire obligatoire, de préparer un diaporama reprenant les grandes lignes de votre parcours. Petite astuce "rétro" (car on n'est jamais à l'abri d'une panne ou d'une incompatibilité informatique !) : avoir sur soi la clé US[^] mais aussi un jeu de transparents imprimés avec votre diaporama ! Par ailleurs, il est recommandé de partager votre présentation avec votre entourage professionnel, et de vous exercer à plusieurs reprises devant un public varié, afin de recueillir les bons conseils des "anciens" et bénéficier de leur expérience sur votre présentation !

Le CNPH relève donc plus d'un examen que d'un réel concours. Néanmoins, la liste d'aptitude ne faisant pas l'objet d'un numerus clausus, il faut que chacun ait conscience que malgré les nombreux départs à la retraite qui nous sont prédits depuis plusieurs années déjà, tous les postes ne seront pas renouvelés. Ainsi, une fois le CNPH en poche, il sera de plus en plus plausible de ne pas attendre la fatidique 4e année de validité pour postuler à une vacance de poste, mais d'anticiper le plus possible les publications de postes et de postuler à plusieurs d'entre eux. Comme quoi, même après l'internat, la route est encore longue ! ■ P.G.

Remerciements au Dr M.-C. BONGRAND pour ses conseils et son expérience sur ce sujet.